

AVANT-PROPOS

Organisé tous les dix ans par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, y compris les plus petites. Cette opération statistique de grande ampleur permet d'obtenir un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Exhaustif et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole et au pilotage de l'action publique.

Dimension des exploitations, degré de concentration de la production, associations de cultures, profil du chef d'exploitation, structure de la main-d'œuvre, diversification des modes de commercialisation... sont autant de paramètres du secteur agricole qui ont évolué depuis dix ans. Afin de fournir une synthèse des résultats propres aux structures de production des fruits et légumes, le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) et le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère ont noué un partenariat pour la réalisation d'une publication commune. Ainsi, après avoir resitué la place des exploitations fruitières et légumières dans l'agriculture française, l'étude qui suit porte successivement sur les exploitations ayant déclaré cultiver des fruits puis sur les exploitations ayant déclaré cultiver des légumes.

